

son gouvernement ont décidé de priver le centre de sa principale source de fonds. Ils veulent le transformer en entreprise rentable ne recevant aucune forme d'aide du gouvernement fédéral.

Le gouvernement a fait savoir au Centre qu'il devait recouvrer 15 p. 100 de ses frais de fonctionnement en 1989-1990, 50 p. 100 en 1990-1991 et 100 p. 100 en 1991-1992. Ce plan a été préparé unilatéralement par le gouvernement, sans aucune consultation avec le Centre. Le gouvernement montre bien ici son vrai visage. Il ne s'inquiète pas de la survie du Centre, pas plus qu'il ne se préoccupe d'hygiène et de sécurité au travail. Il ne pense qu'à l'argent qu'il va économiser.

Le gouvernement doit cependant admettre qu'il ne peut pas, et de loin, réduire le déficit dont sa mauvaise gestion de l'économie est à l'origine avec l'argent qu'il enlèvera au centre.

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail vaut certes les sommes qu'on y consacre. Ce n'est pas par coïncidence que depuis la création du Centre, le taux d'accidents de travail au Canada est passé de un sur huit à un sur dix. Cette réduction est attribuable en partie au Centre. Il ne cesse de fournir de façon efficace tout un éventail de renseignements à jour sur la santé et la prévention des accidents, et cela donne des résultats.

Des représentants du mouvement ouvrier et du patronat dans tout le pays en sont venus à se fier sur les services offerts par le Centre. En outre, une multitude d'organismes de santé et de sécurité, d'établissements d'enseignement et de groupes professionnels ainsi que tous les niveaux de gouvernement tirent bien des avantages de l'utilisation des ressources du Centre. Nous avons besoin d'un centre de ce genre au Canada, d'un centre consacré à la santé et à la sécurité des travailleurs canadiens.

Le ministre du Travail a également signalé dans cette enceinte qu'en 1987, 894 Canadiens sont morts au travail et que 25 millions de journées-personnes avaient été perdues à cause d'accidents de travail et de maladies ou de blessures professionnelles. Il faut rappeler, en outre, que cela nous a coûté 17,5 milliards de dollars.

Pourquoi alors priver le Centre de tout l'appui financier du gouvernement fédéral et l'obliger à se débrouiller seul? Pourquoi mettre en danger les travaux de recher-

che et le fonctionnement même du Centre, ainsi que le bien-être des travailleurs canadiens? Le gouvernement croit-il vraiment que cet argent pourrait être mieux dépensé ailleurs ou servir à de vaines tentatives de réduction du déficit? Non, la suppression totale des crédits ne fera qu'empêcher le Centre de poursuivre sa contribution respectée et utile dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, au Canada.

Le 5 février, lorsqu'on a débattu cette motion à la Chambre, le secrétaire parlementaire du ministre du Travail a déclaré ce qui suit:

Du fait qu'il n'était financé que par le gouvernement, même s'il avait une excellente réputation et accomplissait de l'excellent travail, bien des gens ignoraient ce que faisait au juste le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Un grand nombre de conseils scolaires, de services d'incendie et d'autres organismes n'en savaient rien.

Il a ajouté:

Faisons-nous vraiment connaître le Centre? Faute d'avoir à s'inquiéter de trouver des fonds, il se peut que les responsables du Centre ne s'en soient pas préoccupés suffisamment.

Je tiens à dire au député que dans ma circonscription de Stormont—Dundas, le Conseil scolaire de Stormont—Dundas—Glengarry est tout à fait au courant de l'existence du Centre et de son travail. D'ailleurs, le comité législatif de ce conseil scolaire estime que le CCHST s'est révélé un outil précieux, à la fois sur le plan didactique et dans l'exécution des dispositions des différentes lois. Il appuie également les efforts du Conseil scolaire du Grand Toronto qui veut que le gouvernement fédéral continue de le financer.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir au ministre du Travail, le 7 mars 1990, le Conseil scolaire du comté de Stormont—Dundas et Glengarry déclare: «Le conseil scolaire a toujours compté sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour lui fournir les renseignements nécessaires et c'est avec consternation qu'il apprend maintenant que le gouvernement a décidé d'imposer au centre de recouvrer la totalité de ses frais d'exploitation d'ici 1991-1992». Il ajoute ensuite: «Nous vous prions, vous et vos collègues, de reconsidérer votre décision concernant le financement du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, à cause des lois comme celle sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, qui obligera le Centre à effectuer un plus grand nombre d'enquêtes au nom de ses divers utilisateurs.»